PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur Sylvain DUMAS, Maire.

Etaient présents, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
M. BAUDRAND Julien, M^me^ BLANCHOT Fabienne, M. BONNAVENT Mathis, M. BONIN Jérémy, M. CUENOT Jérôme, M. DUMAS Sylvain, M^me^ GARNIER Céline, M. GAUTHIER Denis, M^me^ GRILLOT Julienne, M^me^ JACQUOT Fanny, M^me^ MOREAU Cécile, M^me^ MORIN Joëlle, M. MORIN François, M. PYS Yves.

M^me^ LATHUILIERE Sabrina qui a donné pouvoir à M. DUMAS Sylvain.

M. le Maire propose aux conseillers d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant la signature d'un avenant pour la prolongation de la Convention Territoriale Globale conclue entre la Caisse d'Allocation Familiale de Saône et Loire et les communes signataires. Les conseillers acceptent à l'unanimité cette proposition.

1- Désignation du secrétaire de séance

M. GAUTHIER Denis est nommé secrétaire de Séance.

2- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 28 août 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée, approuve le procès-verbal de la réunion du 28 août 2026.

3- Point sur les finances

M^me^ GARNIER Céline présente la situation financière de l'exercice au 9 octobre 2026 : En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 400 035,03 € et les recettes à 390 010,82 €. En section d'investissement, les dépenses sont de 124 823,91 € et les recettes s'établissent à 166 104,41 €.

4- Plan Communal de Sauvegarde

M. le Maire informe les élus qu'il est nécessaire d'actualiser le plan communal de sauvegarde (PCS). Ce plan regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Les modifications du document révisé portent notamment sur :

- L'actualisation de l'annuaire opérationnel des services et partenaires (personnes ressources, élus…).
- La mise à jour du registre personnes vulnérables recensées par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).
- L'intégration du risque canicule et chaleurs extrêmes au sein du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Après discussion, le Conseil Municipal, valide le Plan Communal de Sauvegarde de la commune, révisé et complété. Un arrêté du Maire portant révision du plan communal sauvegarde sera transmis en préfecture accompagné du PCS révisé.

5- Point sur les travaux à venir

M. le Maire rappelle aux élus que le Conseil Municipal avait mandaté M. François MORIN afin qu'il sollicite des devis pour l'installation d'une pompe à chaleur à l'école maternelle. Il rappelle que l'entreprise EDF propose aux collectivités territoriales une prime de 10 000 € pour financer des installations de rafraîchissement à long terme, comme des pompes à chaleur réversibles jusqu'au 30 juin 2027. Un devis d'un montant de 28 857 € a été reçu, M. François MORIN est dans l'attente d'un deuxième devis.

Travaux de rénovation de la salle des fêtes : une 1ère réunion a eu lieu avec Mme Gwénaële BESSARD du cabinet BESSARD Architectes, M. Christophe TIXIER du Syndicat mixte du Chalonnais M. François MORIN, M. PYS Yves et M. Sylvain DUMAS. M. le Maire expose aux élus le rétroplanning prévisionnel : - 20 octobre : Diagnostic technique et thermique

- 4 décembre : Avant-projet

La commune doit faire avant le 31 décembre 2026, une demande de subvention :
- au CD71 ;
- « EFFILOGIS » auprès du Conseil Régional ;
pour des travaux prévus de septembre 2027 à avril 2028.
M. le Maire informe les élus que le cabinet d'architectes fera plusieurs propositions.

6- Réunion PLUi du GRAND CHALON

M. le Maire informe les élus qu'il a participé le 7 octobre dernier à une réunion du GRAND CHALON concernant le PLUi. Ce dernier doit être révisé pour tenir compte de la loi « Climat et Résilience » du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique. Cette dernière vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre de la France. L'objectif est de « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN) des sols pour limiter l'étalement urbain d'ici 2050. Le ZAN vise à limiter la consommation d'Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ENAF) pour atteindre l'objectif de zéro artificialisation nette à l'horizon 2050. Le PLUi doit intégrer cet objectif en respectant des plafonds de consommation d'ENAF fixés par le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) et le Schéma de cohérence territoriale (SCoT). M. le Maire informe les élus que 256 ha d'ENAF ont été consommés par le GRAND CHALON entre 2011-2020 (période de référence). Il rappelle que pour l'agglomération, pour la période 2021-2030, 116,5 ha d'ENAF sont consommables (soit -54,5% par rapport à la période précédente). La consommation déjà réalisée 2021-2023 : 78 ha, il ne reste donc que 38,5 ha à consommer jusqu'en 2030. Le futur PLUi devra limiter l'ouverture à l'urbanisation pour ne pas dépasser les quotas d'artificialisation. Chaque commune devra dans un premier temps vérifier la cartographie des ENAF qui est basée sur du déclaratif des propriétaires. M. le Maire propose aux conseillers de leur envoyer la cartographie concernant ce sujet.

Il indique que le calendrier de révision du PLUi est le suivant :

- Oct/Dec 2026 : RDV Arbitrages Communes
- Janvier/Février 2027 : Réunions 51 Maires – Fin arbitrages
- Mars/Juillet 2027 : Rédaction dossier / Prescription modification n°1 PLUi / Avis MRAe / Notification dossier aux partenaires
- Automne 2027 : Enquête publique
- Début 2028: Approbation de la modification du PLUi

7- Conseil de Jeunes

M. le Maire fait part aux conseillers que le conseil de jeunes a été renouvelé et que 4 nouveaux jeunes ont rejoint celui-ci qui compte désormais 13 membres : Louna DEVILARD, Giulia MARCIANI, Erine LATHUILIERE, Mélyne BOULEROT, Lyne CHAPELAIN, Elora FERNANDES DO NASCIMENTO, Lauryne DORIER, Luckas BONNAVENT, Jeanne REY, Valentin LATHUILIERE, Aymeric DORIER, Julia ROCHARD.
Il rappelle que le conseil de jeunes a organisé un rallye en collaboration avec les membres du CCAS pour Octobre Rose le dimanche 4 octobre 2026. Le circuit d'environ 4 km était ponctué de 8 épreuves sur ce thème. L'association ONCOSUP était présente avec un buste de palpation.
D'autres actions sont prévues :
- Film de Noël
- Projet avec la SPA
La Prochaine réunion du Conseil de Jeunes est fixée le samedi 7 novembre à 11h en mairie.

8- Bilan octobre rose

Le rallye d'Octobre Rose organisé le dimanche 4 octobre par le conseil des jeunes et le CCAS, a été une réussite totale avec 80 à 100 participants et a permis de récolter plus de 500€ pour les associations.
En raison du renouvellement de ses membres chaque année en septembre, le conseil des jeunes ne disposera pas du temps nécessaire pour refaire l'événement en octobre 2027.

9- Animations 2027

Pour mener à bien le projet de « Guinguettes » en 2027, M. le Maire propose aux élus d'en confier l'organisation à la commission animation, en joignant les associations communales. Elle se réunira le mercredi 18 novembre 2026 à 18h30. Les présidents des associations de la commune et les membres du CCAS sont conviés à cette réunion

M. le Maire a répondu favorablement à la proposition du conservatoire du GRAND CHALON afin d'accueillir l'orchestre du BRASS BAND pour un concert sur la commune un jeudi soir au mois de juin 2027.

10- Signature de l'avenant n°1 de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2022-2026 entre la CAF de Saône-et-Loire, la Communauté d'Agglomération le Grand Chalon et les communes signataires

M. le Maire explique aux conseillers que la Caisse d'Allocations Familiales soutient financièrement les accueils de loisirs extrascolaires (ALSH) par le biais de la Convention Territoriale Globale (CTG). Il informe les conseillers que cette dernière, signée le 31 décembre 2021 pour une durée de 4 ans entre la Caisse d'Allocations Familiales de Saône-et-Loire, la Communauté d'Agglomération le Grand Chalon et les communes signataires dont la commune de FARGES-LES-CHALON prend fin au 31 décembre 2026. Afin d'assurer la continuité du partenariat dans un contexte de renouvellement de la gouvernance de la collectivité et de permettre la poursuite des dynamiques territoriales engagées, il est nécessaire de prolonger d'une année cette convention. Un avenant a été rédigé dans ce sens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n°1 à la Convention Territoriale Globale (CTG) 2022-2026, prolongeant la convention jusqu'au 31 décembre 2027 et autorise M. le Maire à signer celui-ci ainsi que tout document afférent à ce dossier.

11-Questions diverses

Le repas élus/agents est prévu le 10 novembre à 19H30. M. le Maire propose aux élus d'échanger sur un tableau collaboratif pour la confection et l'organisation de ce repas.

M. le Maire informe les conseillers que le GRAND CHALON propose aux communes membres de s'associer à un marché sur la maintenance et le contrôle des extincteurs. M. François MORIN signale que le marché n'inclut pas la vérification des alarmes incendie.

Le GRAND Chalon propose aux communes membres d'organiser de nouvelles sessions de vente de composteurs au prix de 10 € accompagnés d'une formation obligatoire de 30 mn sur la pratique du compostage. Le Conseil Municipal donne son accord pour l'organisation d'une vente de composteurs sur la commune. M. le Maire prendra attache auprès des services du GRAND CHALON pour définir une date.

L'association « les amis de Farges » organise une manifestation sportive (marche de 5km ou course de 10 km) le dimanche 8 novembre 2026. Départs libres entre 9h00 et 11h00 devant la salle de vote (salle polyvalente les Jandelles).

M. le Maire informe les élus que la téléalarme de l'ascenseur de la mairie ne fonctionne plus. Celle-ci doit être changée. Un 1er devis d'un montant de 1140 € avait été effectué en janvier par l'entreprise OTIS chargée de la maintenance de l'ascenseur. Un devis complémentaire a été adressée ce jour, par l'entreprise OTIS qui précise que la téléalarme est trop obsolète et n'est compatible avec les nouvelles technologies GSM 4G. M. le Maire ne comprend pas ce surcoût et va le signaler à l'entreprise mentionnée.

L'association « la Team Halloween » souhaite stocker son matériel (structures métalliques) dans un local situé sur la commune. Après réflexion, les conseillers proposent un emplacement dans le local technique (côté associations).

Trois conseillers se rendront aux universités d'automne du GRAND CHALON qui auront lieu le samedi 24 octobre 2026.

Prochaines réunions :

- Conseil Municipal : les vendredis 27 novembre 2026, 22 janvier 2027, 19 mars 2027 (vote du budget), 21 mai 2027, 2 juillet 2027, 27 août 2027 à 18h30
- Commission Personnels le mercredi 20 octobre à 18h30
- Commission finances le mercredi 10 mars 2027 à 18h30

Fin de la séance à 21h00

Le secrétaire

Denis GAUTHIER

Le Maire,

MAIRIE DE FARGES-LES-CHALON

Sylvain DUMAS